

LE TRI SÉLECTIF : VERS UNE QUALITÉ TOUJOURS MEILLEURE

Les consignes de tri



TOUS LES EMBALLAGES SE RECYCLENT !

Ils doivent être **déposés dans les colonnes jaunes même les plastiques** comme les films, pots de yaourt ou de charcuterie, barquettes, emballages souples, tubes, sacs et sachets ou **les petits métalliques** tels que les capsules de café, blisters de médicaments, petits papiers aluminium, gourdes de compote, opercules, capsules et couvercles de bouteilles.



LES EMBALLAGES RECYCLABLES



Emballages plastiques
& barquettes polystyrènes



Cartonnettes,
petits cartons déchirés
en morceaux &
enveloppes brunes



Briques alimentaires



Emballages métalliques



Bocaux
en verre

Pots en
verre

Bouteilles
en verre

LE VERRE

POUR MIEUX TRIER !

Sacs de pré-tri, stop-pub, réglottes de tri et guides sont à votre disposition en mairie ou au Smieeom. Demandez-les ! Tous nos guides sont téléchargeables sur notre site.



**En cas de doute,
ne jetez pas vos déchets n'importe où :**

- informez-vous sur www.smieeom.fr
- appelez au **02 54 75 76 66**
- renseignez-vous auprès de l'agent en déchèterie



LES PAPIERS



Prospectus

Papier blanc et
sacs en papier
blanc

Magazines